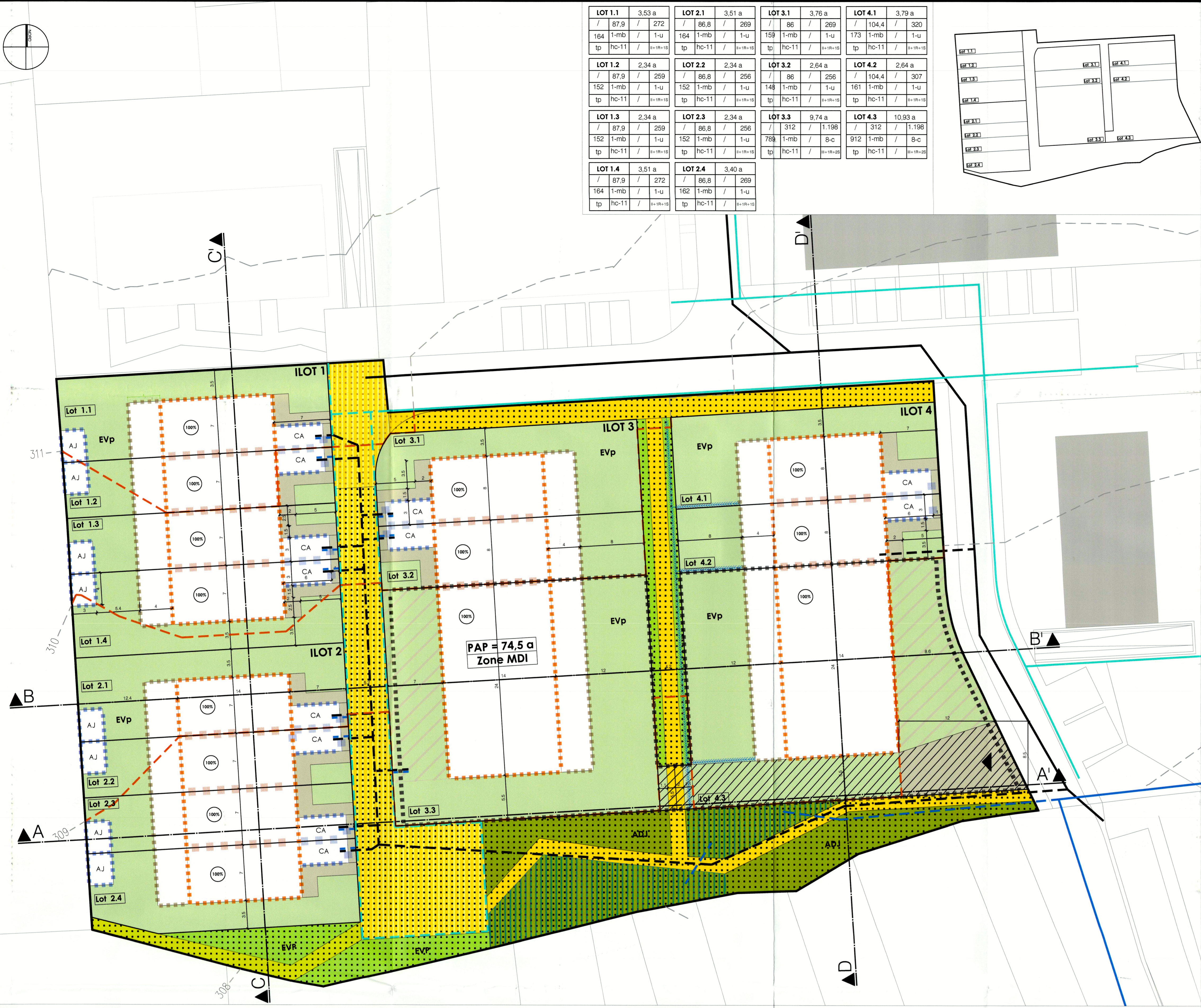


LOT 1.1	3,53 a	LOT 2.1	3,51 a	LOT 3.1	3,76 a	LOT 4.1	3,79 a
7 / 87,9 / 272	7 / 86,8 / 269	7 / 96 / 289	7 / 104,4 / 320	7 / 87,9 / 259	7 / 86,8 / 256	7 / 86 / 256	7 / 104,4 / 307
164 1-mb / 1-u	164 1-mb / 1-u	159 1-mb / 1-u	173 1-mb / 1-u	152 1-mb / 1-u	152 1-mb / 1-u	148 1-mb / 1-u	161 1-mb / 1-u
tp hc-11 / hc-11	tp hc-11 / hc-11	tp hc-11 / hc-11	tp hc-11 / hc-11	tp hc-11 / hc-11	tp hc-11 / hc-11	tp hc-11 / hc-11	tp hc-11 / hc-11



Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT	min.	max.	min.	max.
surface d'emprise au sol [m ²]	104,4	320	surface du lot / de l'îlot [ares]	
surface du scellement du sol [m ²]	max. 1000	min. 1000	surface constructible brute [m ²]	
type de toiture	xxxxxx	max. min.	type et nombre de logements	
			nombre de niveaux	

type, disposition et nombre des constructions / hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

— délimitation du PAP
 — délimitation des différentes zones du PAG

Couloirs de niveau

— terrain existant
 - - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

1, 1.1... nombre de niveaux pleins
 +1, 2...R nombre d'étages en retrait
 +1, 2...C nombre de niveaux sous combles
 +1, 2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x hauteur à la corniche de x mètres
 hx-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

oc constructions en ordre contigu
 onc constructions en ordre non contigu
 x-mj x maisons isolées
 x-mj x maisons jumelées
 x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-a x logements de type unifamilial
 x-b x logements de type bifamilial
 x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

tp toiture plate
 tv(x)S(x) à x versants, degré d'inclinaison
 ← orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

— alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 — limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 — alignement obligatoire pour dépendances
 — limites de surfaces constructibles pour dépendances
 — limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 — limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

lot projeté
 lot existant
 terrain cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min-max % minimal et maximal en surface construite brute à déduire au logement par construction
 x-s pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EVP espace vert privé
 EVP espace vert public
 ADJ aire de jeux ouverte au public
 espace extérieur pouvant être scellé
 voie de circulation motorisée
 espace pouvant être dédié au stationnement
 chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 haie à conserver
 mur projeté
 mur à conserver

Services

servitude de type urbanistique
 servitude écologique
 servitude de passage
 élément bâti ou naturel à sauvegarder

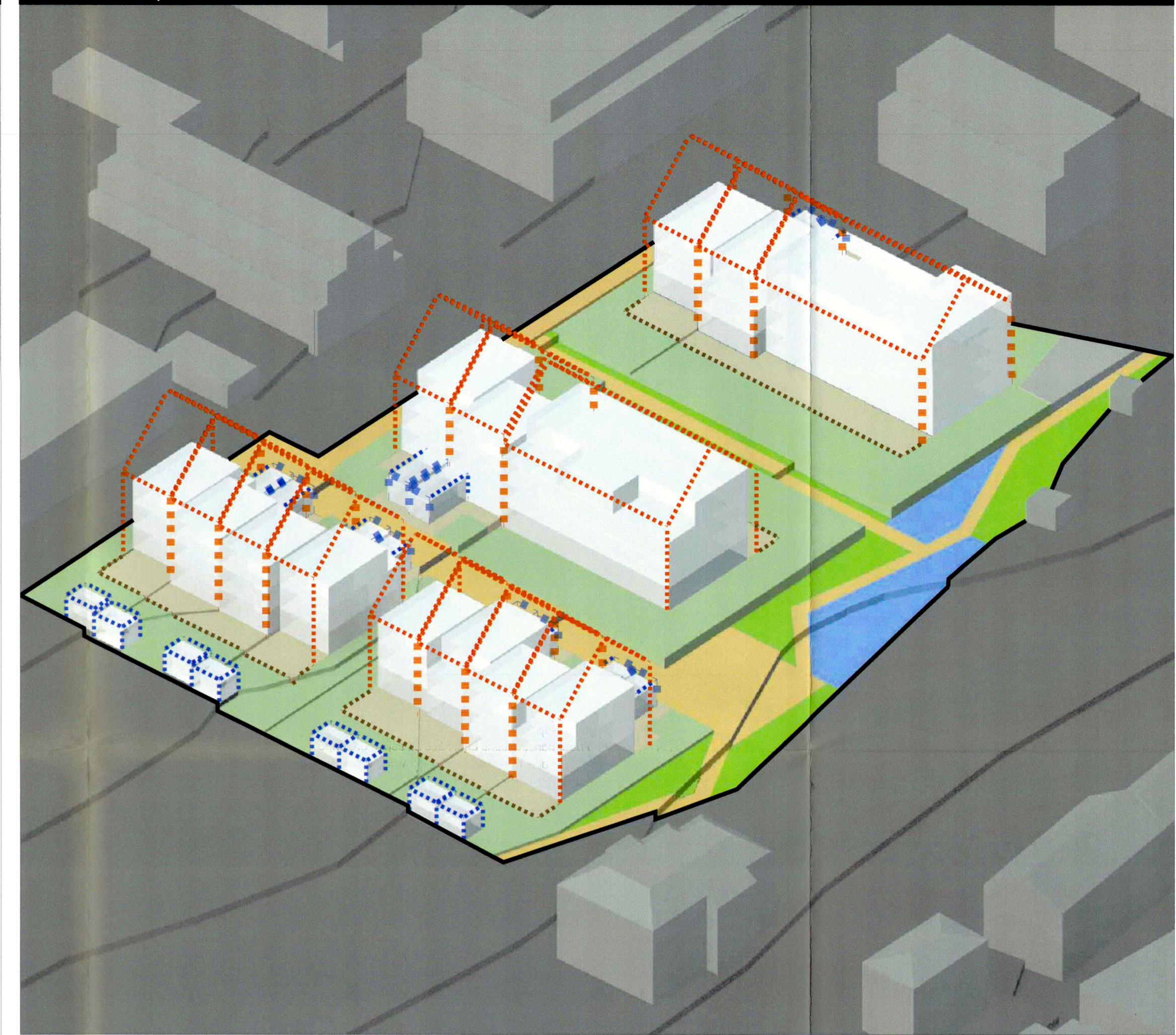
Infrastructures techniques

référation à ciel ouvert pour eaux pluviales
 canalisation pour eaux pluviales (existante)
 canalisation pour eaux usées (existante)
 fossé ouvert pour eaux pluviales

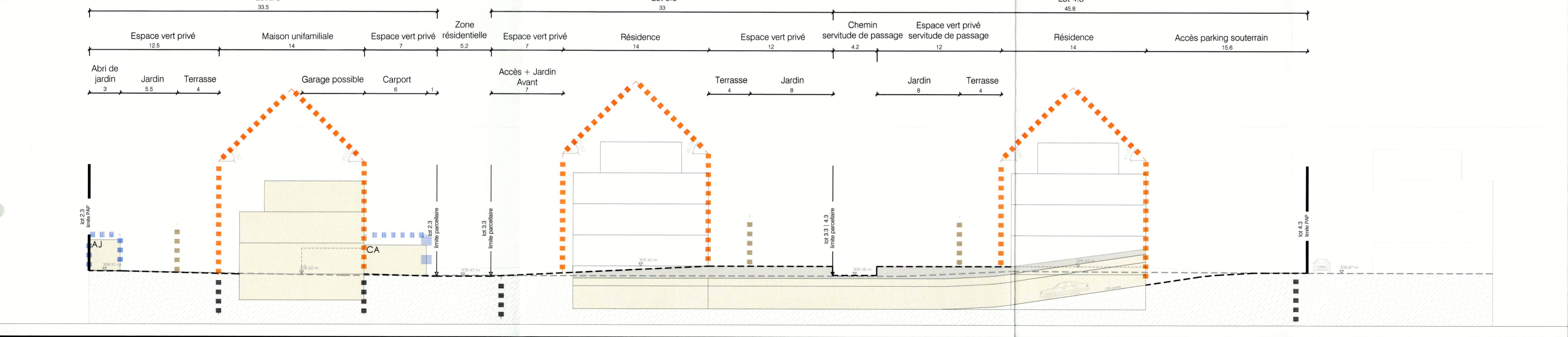
2. Éléments complémentaires à la légende-type selon règlement Grand-Ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

— accès / sortie parking souterrain
 — limites de surfaces constructibles pour terrasses
 — terrain public communal
 — espace vert privé pouvant être interrompu par un accès
 — espace vert provisoirement engazonné qui pourra être remplacé par un chemin
 — canalisation pour eaux pluviales (projetée)
 — canalisation pour eaux usées (projetée)
 — canalisation linéaire (existante)
 — canalisation linéaire (projetée)
 — pente de la rue indicative (coupes)
 — terrain naturel (coupes)
 — terre (coupes)
 — construction coupée (coupes)
 CA carport
 AJ abris de jardin
 ● point de référence des coordonnées des surfaces constructibles

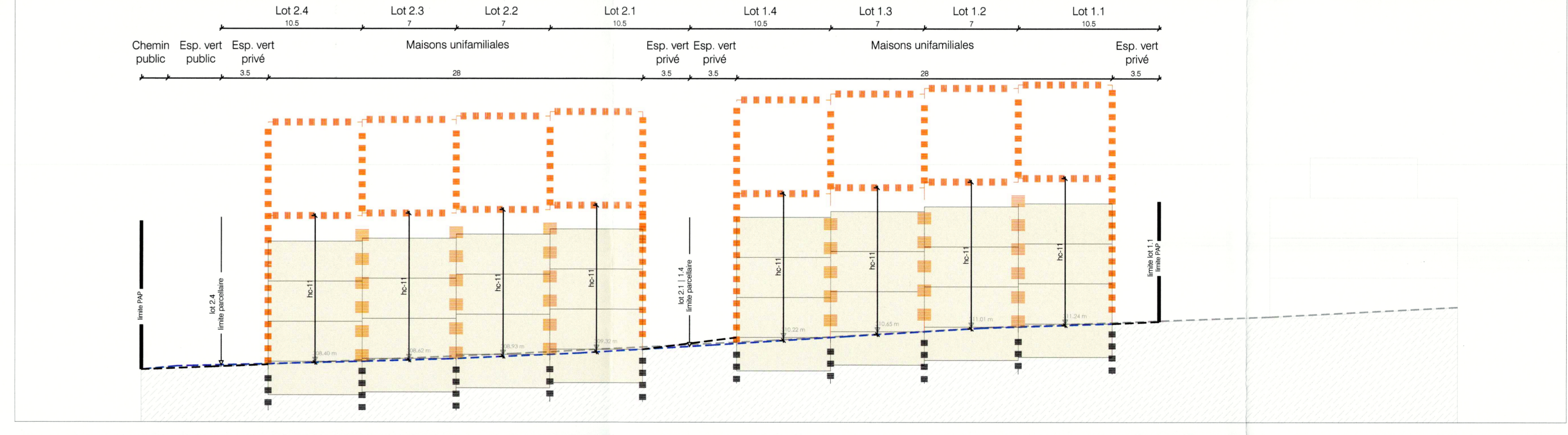
Remarque : Tous les éléments grisés hors légende sont donnés à titre indicatif



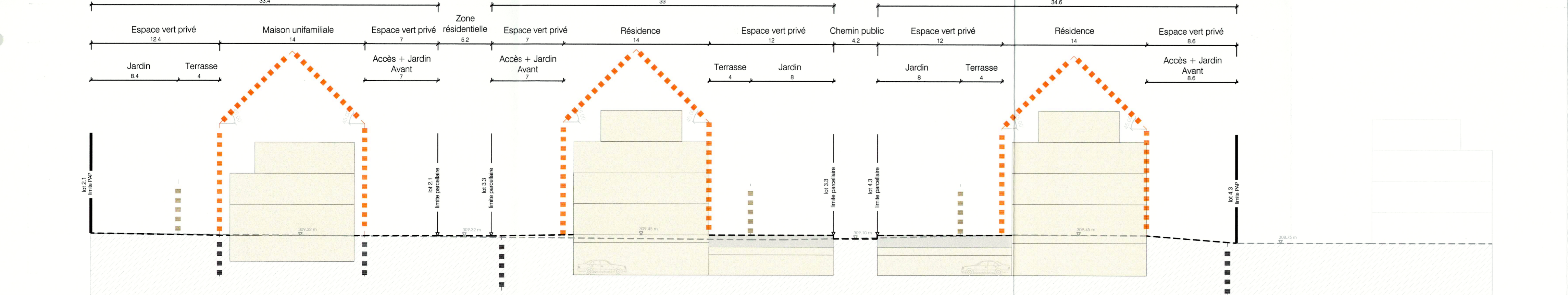
Coupe schématique AA' 1:1000



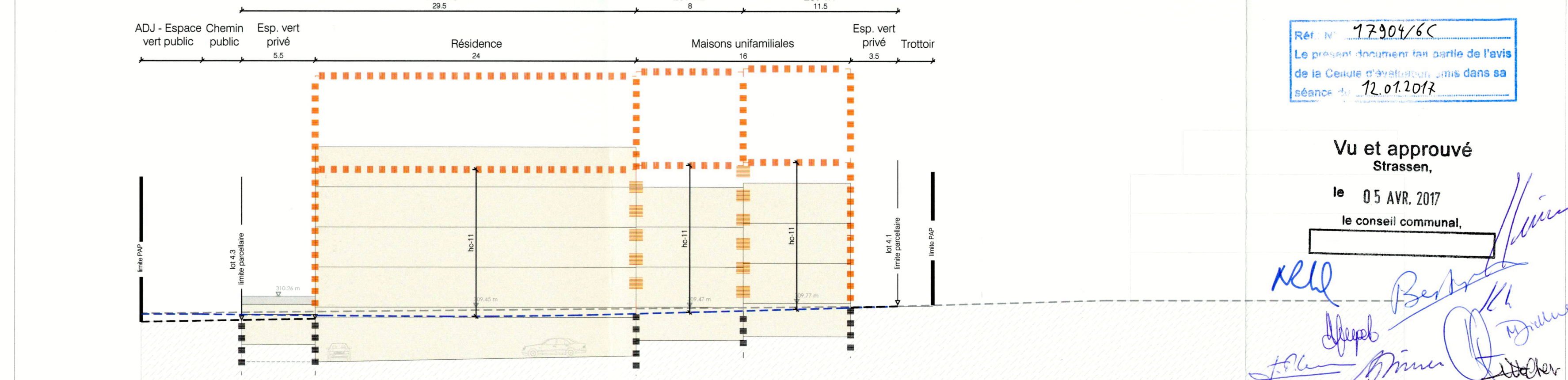
Coupe schématique CC' 1:1000



Coupe schématique BB' 1:1000



Coupe schématique DD' 1:1000



RAP N° 17301/EC
 Le présent document fait partie de l'avis de la Cebsu d'Évaluation n°17674_EC
 édité le 12.07.2018

Vu et approuvé
 Strassen,
 le 05 AVR. 2017
 le conseil communal

Signature: *[Handwritten signatures]*

modifiée selon avis de la Cebsu d'Évaluation n°17674_EC

Signature: *[Handwritten signatures]*

ARCHITECTURE URBAN DESIGN PROJECT MANAGEMENT

LRB_13_001 PAP Carport Strassen II
 Rue Gleesener, 48
 L-1600 LUXEMBOURG

PAP_01_LA_250 03.08.2015
 LRB_13_001_PAP_01_LA_250_160008.dwg
 AD HB_LK
 Plan PAP 1:250
 Axonométrie 1:500
 Coupes 1:250